

■ **ÉDUCATEUR TECHNIQUE SPECIALISE PAR LA VOIE DE L'APPRENTISSAGE (DE.ETS)** **DIPLOÔME D'ÉTAT DE NIVEAU 6**



● ● ● MÉTIER

L'éducateur technique spécialisé travaille auprès de personnes handicapées, d'enfants, d'adolescents, d'adultes vieillissants ou d'adultes en difficulté.

Sa mission : leur transmettre un savoir-faire professionnel, (menuiserie, mécanique, horticulture, maçonnerie, cuisine...) pour favoriser leur épanouissement personnel et leur insertion sociale.

Adapter les techniques de travail, de production et d'apprentissage aux personnes en difficulté, dans un domaine technique donné en les aidants dans la réalisation par un accompagnement médico-social.

● ● ● EMPLOI

L'ETS peut travailler au sein d'une structure pour adolescents ayant des troubles du comportement, il aide les jeunes à découvrir leurs aptitudes et à vivre en équipe. Dans un ESAT (établissement et service d'aide par le travail), il permet aux adultes handicapés de s'adapter à un poste de travail. Il favorise ainsi leur autonomie et leur insertion socio-professionnelle, dans des établissements et services sanitaires, sociaux et médico-sociaux, ou entreprises d'insertion, associations ou hôpitaux où sont accueillis des jeunes ou des adultes en difficulté.

● ● ● EVOLUTION DE CARRIERE

Avec quelques années d'expérience et une formation complémentaire, l'éducateur technique spécialisé peut assurer la responsabilité d'un service ou diriger un établissement.

Les ETS peuvent poursuivre une formation supérieure pour préparer : Le certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale (CAFERUIS) ; Le diplôme d'Etat d'ingénierie sociale (DEIS)

Le certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement ou de chef de service d'intervention sociale (CAFDES)

● ● ● LES APTITUDES

- Grande attention aux problèmes sociaux et humains
- Capacité à travailler en équipe
- Créativité
- Sens des responsabilités
- Engagement personnel
- Capacité d'écoute
- Solide équilibre psychologique

● ● ● PRÉREQUIS

Être âgé de 18 ans minimum et avoir moins de 30 ans à la signature du contrat d'apprentissage.

Pas d'âge maximum pour les personnes ayant une RQTH, les sportifs de haut de niveau ou les créateurs d'entreprise.

- Être titulaire du baccalauréat où
- Être titulaire d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des Certifications professionnelles au moins au niveau 4 où
 - Bénéficier d'une validation de leurs études, de leurs expériences professionnelles ou de leurs acquis personnels (VAP), en application de l'article L.613-5 du code de l'éducation

Et satisfaire à l'épreuve orale d'admission

● ● ● ALLEGEMENTS ET DISPENSES

Le texte réglementaire auquel vous pouvez vous référer (arrêté du 18 mai 2009, annexe IV) prévoit des possibilités d'allègement et/ou de dispense de Domaine de compétences pour les titulaires des diplômes suivants :

La dispense (Disp) de formation correspond à la validation de la certification du domaine de compétences.

L'allègement (All) de formation dispense de la formation théorique mais nécessite de passer les épreuves de certification.

- Diplôme d'Etat de Moniteur Educateur
- Diplôme d'Etat d'Educateur de Jeunes Enfants
- Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé
- Diplôme d'Etat d'Assistant de Service Social
- Diplôme de Conseiller en Economie Sociale et Familiale
- Diplôme d'Etat relatif aux Fonctions d'Animation/Diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport
- Certificat d'aptitude aux fonctions de moniteurs d'Atelier (CQFMA) ;

Parallèlement, des allègements de contenus de formation théorique peuvent être attribués aux candidats titulaires des diplômes suivants :

- Licence universitaire ou titres admis en équivalence ;
- Certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés, la scolarisation des élèves en situation d'handicap (CAPA-SH);
- Attestation de réussite à la formation dispensée par l'école nationale de la PJJ;
- Diplôme d'Etat d'Infirmier.

Pour toute demande d'allègement, nous vous demandons d'adresser une demande écrite, détaillant cursus et diplômes obtenus au Directeur de l'IRTS PACA Corse. Cette demande sera jointe à votre dossier de candidature ; elle sera étudiée lors de la commission d'allègement (juillet de chaque année).

● ● ● MODALITÉS D'ENTRÉE EN FORMATION

- Signer un contrat d'apprentissage avec un employeur.
- Remplir le dossier d'inscription sur le site du CFA GIAPATS.
- Réussir l'épreuve oral d'admission en entrée en formation.

● ● ● DURÉE DE LA FORMATION

La formation comprend des enseignements théoriques, méthodologiques, appliqués et pratiques, un enseignement de langue vivante étrangère et un enseignement relatif aux pratiques informatiques et numériques.

La formation est dispensée, de manière discontinue, sur une amplitude de 3 ans.

Pour l'apprenti, la formation est totalement gratuite, la formation est financée par l'OPCO de votre employeur ou est pris en charge par l'employeur du secteur public ou le CNFPT.

Elle comporte :

1200 heures d'enseignement théorique réparties en 4 blocs :

- DF 1 : Accompagnement social et éducatif spécialisé (350h)
- DF 2 : Conception et conduite d'un projet éducatif et technique spécialisé (450h)
- DF 3 : Communication professionnelle (200h)
- DF 4 : Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux (200h)

Les blocs de compétences peuvent être validés séparément après jury plénier et sont acquis à vie.

FORMATION PRATIQUE

1960 heures (56 semaines) de formation pratique, déroulée sur des terrains professionnels

1 stage de 8 semaines minimums (280 h) hors du terrain employeur, en France ou à l'Etranger, dans un autre domaine de compétence obligatoire que celui exercé chez l'employeur.

● ● ● VALIDATION DE LA FORMATION

Le Diplôme d'Etat d'Educateur Technique Spécialisé (DEETS) est validé au terme des 3 années de formation et après certification des 4 domaines de compétences (au moins 10/20 pour chacun des DC).
Présence aux cours et méthodologies, participation, travaux intermédiaires (DST, fiches de lecture, exposés collectifs, enquête de terrain, travaux de groupe) et dossiers écrits de contrôle continu + présentation orale ou épreuve sur table (voir référentiel de certification), rédaction et soutenance d'un mémoire professionnel.

● ● ● OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Construction de la relation éducative
- Conception et conduite de la mise en situation professionnelle
- Organisation du travail
- Expression et communication écrite et orale
- Communication professionnelle en travail social
- Connaissance et analyse des contextes institutionnels
- Mobilisation des acteurs et des partenaires

● ● ● UNITÉS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE (UFA)

- UFA IRST Marseille

● ● ● RESULTATS

(BASES SUR LES FORMATIONS PAR L'APPRENTISSAGE EN 2024)

- | | |
|--|-------------------------------------|
| - Taux de réussite : 100% | - Taux d'abandon : 0% |
| - Taux d'insertion : NC | - Taux de satisfaction : 78% |
| - Taux de poursuite d'étude : NC% | - Taux de rupture : 0% |

● ● ● INSCRIPTION

L'inscription se fait directement sur le site du GIAPATS AVEC LE FUTUR EMPLOYEUR



Prestations et locaux accessibles aux personnes en situation de handicap.

Nous vous invitons à **visiter notre site et à nous contacter** pour concrétiser votre projet de **formation par la voie de l'apprentissage**.

www.cfa-giapats.fr

04 91 90 51 99

info@cfa-giapats.fr

Vous pouvez candidater en flashant le QR code.

